

Le conseil a adopté les résolutions suivantes :

École primaire Franklin-Hill

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Affluents, avec le soutien de la Ville de Repentigny, a demandé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'étudier la possibilité d'échanger l'école primaire Franklin-Hill contre une nouvelle construction à Repentigny;

ATTENDU QU'après avoir évalué les besoins de cette région et avoir discuté avec la Ville de Repentigny, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a informé la Ville et la Commission scolaire des Affluents qu'un tel échange ne répondait pas aux besoins de la clientèle de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour cette région;

ATTENDU QUE le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu une copie conforme de la lettre que M. Scott McKay, député de Repentigny, a adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Marie Malavoy, pour lui demander d'intervenir afin que notre commission scolaire cède l'école primaire Franklin-Hill;

ATTENDU QUE les commentaires que le président de la Commission scolaire des Affluents a faits aux médias causent des inquiétudes aux élèves, aux parents et au personnel, ce qui a contraint la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à intervenir pour les rassurer qu'aucun changement n'est prévu;

ATTENDU QUE la directrice générale de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a informé la sous-ministre adjointe aux Services à la communauté anglophone et aux affaires autochtones, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des moyens de pression exercés;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire George Benoit que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier appuie pleinement la position exprimée par la directrice générale dans la lettre qu'elle a envoyée à M^{me} Chantal Beaulieu, sous-ministre adjointe aux Services à la communauté anglophone et aux affaires autochtones, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 21 février 2014 et dans laquelle elle précise clairement que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ne souhaite conclure aucune entente avec la Commission scolaire des Affluents en vue de la cession ou de l'échange de l'école primaire Franklin-Hill.

Adopté à l'unanimité

Embauche d'un directeur du Service des ressources matérielles

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles a remis sa démission, avec prise d'effet le 2013-11-15;

ATTENDU QUE ce poste a fait l'objet de trois affichages, à savoir :

- du 2013-10-31 au 2013-11-13
- du 2013-12-05 au 2013-12-18
- du 2014-01-24 au 2014-02-06

ATTENDU QUE le comité de sélection a tenu des entrevues le 2014-02-12;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Kmec que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **M. Jérôme Dionne** au poste de directeur du Service des ressources matérielles à compter de la date qui sera fixée d'un commun accord.

Adopté à l'unanimité

Comité tripartite – Projet de réfection de la piscine à l'ÉSRL

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-100127-MR-0085 mandatant le directeur du Service des ressources matérielles de soumettre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), en partenariat avec la MRC d'Argenteuil et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, un projet à frais partagés pour le réaménagement et la mise aux normes de la piscine à l'école secondaire régionale Laurentian;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-120509-MR-0108 autorisant la présentation du projet à frais partagés pour le réaménagement et la mise aux normes de la piscine de l'école secondaire régionale Laurentian au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) à l'intérieur de la phase II du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

ATTENDU QU'au mois de juin 2013, des démarches ont été faites auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour réévaluer le financement de ce projet compte tenu de la hausse des coûts de construction depuis 2010;

ATTENDU QUE le 6 décembre 2013, le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique a avisé la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord que le financement pour le réaménagement et la mise aux normes de la piscine à l'école secondaire régionale Laurentian avait été autorisé;

ATTENDU QUE la quote-part de chaque partenaire a été augmentée pour tenir compte de la hausse des coûts de construction, ce qui représente une augmentation de 24 590,25 \$ pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la nouvelle répartition des coûts du projet à frais partagés pour le réaménagement et la mise aux normes de la piscine de l'école secondaire régionale Laurentian, à savoir :

	Coût initial	Nouveau coût 2013	Différence
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	1 639 254,00 \$	1 721 317,50 \$	82 063,50 \$
MRC d'Argenteuil	655 740,00 \$	688 527,00 \$	32 787,00 \$
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	491 805,00 \$	516 395,25 \$	24 590,25 \$
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	491 805,00 \$	516 395,25 \$	24 590,25 \$
TOTAL	3 278 604,00 \$	3 442 635,00 \$	164 031,00 \$

Adopté à l'unanimité

Processus d'élaboration du budget 2014-2015

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier enclenche le processus d'élaboration du budget 2014-2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) la commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de la répartition des subventions;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé un projet de processus budgétaire 2014-2015;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Merle Parkinson que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe le processus budgétaire 2014-2015 contenu au document n° SWLSB-2014/02/26-FR-001.

ET QUE le processus d'élaboration du budget soit soumis à une consultation du 27 février au 7 avril 2014.

Adopté à l'unanimité

CRÉ de Laval - Entente régionale sur l'implication citoyenne des jeunes

ATTENDU QU'au mois d'avril 2006, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a conclu un partenariat avec la Conférence régionale des élus de Laval (CRÉ de Laval), Ville de Laval, la Commission scolaire de Laval et le Collège Montmorency dans le cadre de l'Entente régionale sur l'implication citoyenne des jeunes;

ATTENDU QUE ce partenariat a été renouvelé par voie de la résolution n° CC-110330-CA-0072;

ATTENDU QU'il est établi que cette entente aide à sensibiliser les élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'écocitoyenneté;

ATTENDU QUE la Direction approuve le renouvellement de cette entente;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Elio Lattanzio que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier avise la Conférence régionale des élus de Laval (CRÉ de Laval) qu'il souhaite renouveler l'entente et continuer de participer pleinement à l'Entente régionale sur l'implication citoyenne des jeunes, avec prise d'effet immédiate.

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Centre de la nature et des sciences d'Arundel

Sous-comité

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° 050126-CA-0094 remplaçant le nom du sous-comité des forêts d'Arundel par sous-comité de gestion d'Arundel sans toutefois lui conférer un mandat particulier;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° 050525-CA-0176 pour que le sous-comité de gestion d'Arundel devienne un sous-comité du comité exécutif et s'y rapporte directement;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-100929-CA-0018 pour que le nom du Centre de la nature d'Arundel (CNA) soit changé pour Centre de la nature et des sciences d'Arundel (CNSA);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3), le conseil des commissaires peut uniquement instituer d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve que le nom du sous-comité de gestion d'Arundel soit remplacé par sous-comité du Centre de la nature et des sciences d'Arundel;

QUE le sous-comité du Centre de la nature et des sciences d'Arundel devienne un sous-comité du conseil des commissaires;

QUE le sous-comité du Centre de la nature et des sciences d'Arundel se compose d'au moins trois (3) et d'au plus cinq (5) commissaires nommés annuellement par le conseil des commissaires, de la directrice générale ou de son délégué, d'un directeur, d'un administrateur et du personnel affecté au CNSA.

QUE le mandat du sous-comité du Centre de la nature et des sciences d'Arundel soit de définir la vocation du centre, de fixer des objectifs et de fournir des solutions au conseil des commissaires en vue d'atteindre ces objectifs, comme de faciliter, d'encourager et de promouvoir l'utilisation du Centre de la nature et des sciences d'Arundel auprès des écoles et d'autres groupes, et ce, dans le respect des politiques de la commission scolaire et tout particulièrement de son plan stratégique.

QUE le sous-comité du Centre de la nature et des sciences d'Arundel dépose un rapport d'activités auprès du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

ET QUE le comité exécutif présente les résultats de ce rapport au conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Nominations au sous-comité

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Merle Parkinson que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les commissaires suivants au sous-comité du Centre de la nature et des sciences d'Arundel :

Robert Dixon
Elio Lattanzio
Peter MacLaurin

Mike Pizzola
William Pollock

Adopté à l'unanimité

Mandat confié à la directrice générale

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier gère le Centre de la nature et des sciences d'Arundel situé dans la municipalité d'Arundel, au Québec;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est la seule commission scolaire publique au Québec à gérer un tel centre;

ATTENDU QUE des études démontrent que l'éducation en plein air favorise la réussite éducative, la motivation, la coopération, l'estime de soi et les apprentissages, réduit l'intimidation et la dépression et a un impact positif sur les EHDAA; autant de facteurs qui encouragent la persévérance scolaire et aident les gens à se reconnecter avec la nature;

ATTENDU QUE le CNSA a été établi en 1960 et a depuis été une composante essentielle de l'éducation en plein air, d'abord pour la Commission scolaire Laurentian et maintenant pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'en 2005, la MRC des Laurentides a décerné un prix au CNSA pour le développement durable de ses forêts et son programme d'activités récréatives;

ATTENDU QUE le CNSA est utilisé régulièrement par le milieu de l'éducation, des groupes de jeunes et des groupes privés qui souhaitent mieux comprendre le rapport entre la science et la nature;

ATTENDU QUE le CNSA est utilisé régulièrement par plusieurs écoles publiques et privées, collèges, universités et organisations de jeunesse pour faciliter leurs programmes ou utiliser nos programmes en vue d'induire une meilleure compréhension des sciences et de la nature;

ATTENDU QUE le CNSA est en situation déficitaire depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le sous-comité du Centre de la nature et de sciences d'Arundel souhaite organiser des activités de financement pour améliorer ses résultats financiers annuels;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite maintenir les services offerts au CNSA, et ce, de façon financièrement responsable.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Rupnik que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mandate la directrice générale d'élaborer un plan de développement (marketing, commandites, collectes de fonds) pour le Centre de la nature et des sciences d'Arundel avec l'aide d'une expertise externe.

ET QU'afin de fournir les meilleurs services possible, la directrice générale inclue le CNSA dans son processus annuel de dotation en personnel.

Adopté à l'unanimité

Nominations au comité de sélection – Protecteur de l'élève

ATTENDU QUE le contrat du protecteur de l'élève actuel a expiré le 30 novembre 2013;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-131127-CA-0057 approuvant le maintien du partenariat avec la Commission scolaire English-Montréal pour le partage des services du protecteur de l'élève, l'établissement d'un comité de sélection et le lancement d'un appel de candidatures sur invitation;

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont convenu que le comité de sélection doit comprendre deux (2) commissaires de chacune des commissions scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Albina Pace que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les commissaires suivants au comité de sélection d'un protecteur de l'élève :

Peter MacLaurin
Nick Milas

Nancy Rupnik (substitut)

ET QU'une recommandation soit présentée au conseil des commissaires au terme du processus de sélection.

Adopté à l'unanimité

Nomination d'une présidente d'élection – Élections scolaires du 2 novembre 2014

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires (chapitre E-2.3) le directeur général de la commission scolaire est d'office le président d'élection;

ATTENDU QUE le directeur général a le droit de refuser d'agir à ce titre avec l'autorisation du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires peut nommer une autre personne pour remplacer le directeur général au poste de président d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Edward Turchyniak que, sur recommandation de la directrice générale et du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme M^{me} Linda Di Domenico à titre de présidente d'élection pour les élections scolaires du 2 novembre 2014;

QUE la présidente d'élection soit rémunérée selon le Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral établi par le Directeur des élections du Québec.

QUE le mandat de la présidente d'élection entre en vigueur le 27 février 2014.

QUE la commission scolaire rembourse les frais de déplacement et de repas engagés par la présidente d'élection dans l'exercice de ses fonctions au taux établi dans la Politique no 1999-FR-01 : Politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

QUE la présidente d'élection supervise l'embauche du personnel requis à chaque étape du processus électoral et fasse des recommandations à la commission scolaire en fonction des règles relatives à la rémunération.

QUE la présidente d'élection collabore à la préparation du budget pour les élections scolaires du 2 novembre 2014 et voit à sa gestion.

ET QUE la présidente d'élection participe aux formations qui seront données en vue des élections scolaires du 2 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité